



Cas ITSS-MADO prioritaires en Montérégie

Direction de santé publique de la Montérégie

Décembre 2025 – Rév. Mai 2026

A la suite de leur déclaration, les cas d'ITSS suivants sont enquêtés :

- **Chlamydia**
 - Jugée prioritaire par le ou la clinicien.ne après discussion avec la DSPu.
- **Gonorrhée**
 - Jugée prioritaire par le ou la clinicien.ne après discussion avec la DSPu.
 - Si présence de résistance aux céphalosporines de 3^e génération (céfixime ou ceftriaxone).
 - Si prise en charge en dehors de certaines cliniques spécialisées en santé sexuelle¹ (déterminées par la DSPu).
- **Syphilis**
 - Tous les stades infectieux selon les [définitions nosologiques](#) (primaire, secondaire et latente précoce).
 - Tous les cas jugés infectieux (conjointement par le déclarant et la DSPu).
 - Congénitale.
 - Latente tardive ou tertiaire avec titre RPR supérieur à 1:32.
 - Sans précision chez les personnes en âge de devenir enceinte (15 à 49 ans).
 - Personne enceinte ou partenaire enceinte, peu importe le stade.
- **Lymphogranulomatose vénérienne (LGV)**
- **Hépatites** : B et C aiguës.
- **VIH ou SIDA** : dans le contexte de don ou réception de sang, produits sanguins, tissus ou organes.
- **ITS rares** : granulome inguinal et chancre mou.
- **Toute autre situation, pouvant bénéficier d'une intervention de santé publique selon la DSPu.**

¹ Les cliniques spécialisées en santé sexuelle dans ce contexte sont : GMF l'Actuel, clinique du Quartier Latin, GMF l'Agora, la clinique Quorum, la clinique la Licorne, les cliniques SIDEPE et SIDEPE plus de toute la province.